

Enfin, j'ai particulièrement pris connaissance de votre courrier du 2 mai 2025, dans lequel vous mettez en cause les Archives départementales de l'Aisne, en les incriminant d'avoir intentionnellement fait disparaître des documents relatifs aux travaux de déblaiement de la base du donjon de Coucy réalisés en 1991 par la Conservation régionale des Monuments historiques.

Je dois vous dire mon profond étonnement face à la gravité de telles accusations, qui ne reposent sur aucun élément vérifiable. Vous ne mentionnez ni date ni circonstance précise, ce qui rend votre affirmation confuse et particulièrement difficile à étayer.

Après vérification, je vous informe qu'il n'y a aucune trace d'une quelconque sollicitation— ni de votre Association, ni de vous-même — auprès des Archives départementales pour la consultation de documents relatifs à ce sujet sur les années 2023, 2024 et 2025 : aucun courrier, aucune demande, aucun contact n'y figure. Si la démarche avait été faite directement en salle de lecture des Archives départementales, vous auriez dû être inscrit dans le registre de lecteurs. Or, là encore, aucune trace de votre passage n'existe.

J'ajoute qu'il n'y a aux Archives départementales aucune trace d'un don ou d'un dépôt de documents de la part de votre association, ni dans les registres d'entrées extraordinaires, ni dans les archives privées, ni dans les inventaires de la bibliothèque des Archives : aucune remise de document, aucune cession de votre part n'a été enregistrée.

Le lien que vous mentionnez dans votre courrier du 2 mai renvoie à de simples copies de documents produits par la DRAC, c'est-à-dire des documents dont les originaux ne relèvent en rien des Archives départementales de l'Aisne, mais bien des Archives départementales du Nord, seules compétentes pour conserver les archives de la DRAC des Hauts-de-France. La documentation d'Alain Gigot, quant à elle, a été versée à la Médiathèque du patrimoine et de la photographie.

Aussi, j'avoue avoir du mal à comprendre l'objet réel de votre démarche, dans la mesure où les documents que vous réclamez sont déjà en ligne sur votre propre site Internet.

Dans ces conditions, je vous invite très fermement à reconsidérer vos accusations à l'égard du Département de l'Aisne et de ses services, car mettre en cause la probité d'un service public sans élément sérieux, ni fondement factuel, n'est pas acceptable.

Si de telles mises en cause devaient se poursuivre, je me verrais contraint d'envisager toute mesure utile pour préserver l'image et les intérêts du Département.

Cela étant dit, je reste naturellement disponible pour tout échange avec votre association, construit sur des bases claires, respectueuses, et documentées.

Restant attentif à votre démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Nicolas FRICOTEAUX
2025.07.16 16:18:46 +0200
Ref:8901531-13387078-1-M
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



NICOLAS FRICOTEAUX